



CONCOURS DE SCENARIO DE COURT METRAGE DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN 2021

REGLEMENT

Article 1 : L'ORGANISATEUR

L'association **De l'écrit à l'écran** organise un concours de scénario de court-métrage « De l'écrit à l'écran », dans le cadre de la 10ème édition du festival qui se déroule du 23 au 29 septembre 2021.

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours de scénario de court métrage « De l'écrit à l'écran » 2021 récompense un scénario adapté d'une nouvelle :

« Bateau sous la neige » de Hubert MINGARELLI, extraite de « Océan Pacifique », Ed Le Seuil 2006.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent règlement est mis en ligne sur le site www.delecritalecran.com ainsi que le formulaire d'inscription au concours.

Le texte de la nouvelle (format pdf) sera mis en ligne sur le site **JEUDI 17 JUIN 2021** date du lancement du concours.

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans de nationalité française ou européenne, résidant en France ou en Europe.

Le participant déclare être l'auteur de l'œuvre inédite soumise, par ses soins, au concours de scénario de court métrage « De l'écrit à l'écran ».

Le scénariste s'engage à ne pas envoyer l'œuvre qu'il présente à d'autres concours pendant la période du concours « De l'écrit à l'écran » et à ne pas retirer son scénario du concours avant la date d'attribution du prix.

Il est entendu que les scénarios remis au jury du concours et le scénario lauréat ne pourront faire l'objet d'une exploitation commerciale sans l'accord préalable des éditions Les Impressions Nouvelles.

Article 4 : PARTICIPATION ET DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS

Les participants doivent fournir les pièces suivantes, non manuscrites :

- Une fiche d'inscription
- Un CV du ou des auteurs
- Un synopsis du scénario ne dépassant pas une page
- Une note d'intention du ou des auteurs
- Un scénario n'excédant pas **20 pages, typographie Times New Roman en taille 12**, sur une seule face (il est vivement recommandé de respecter une bonne mise en page).

Les participants doivent envoyer l'ensemble du dossier **avant le 5 août 2021 à minuit par mail à info@delecritalecran.com en format PDF ou à défaut** par courrier simple, non recommandé, en 2 exemplaires (excepté pour la fiche d'inscription) à l'adresse suivante :

DE L'ECRIT A L'ECRAN - Maison des services publics, 1 avenue Saint Martin, 26 200 MONTEILIMAR

Toute pièce manquante implique la nullité de la demande de participation.

Article 5 : CARACTERISTIQUES DE L'ŒUVRE PRESENTEE

- L'auteur doit adapter la nouvelle proposée par l'organisateur
- Le texte doit être rédigé en français
- Le scénario présenté peut être écrit par plusieurs auteurs
- Chaque auteur ne peut proposer qu'un seul scénario

Article 6 : SELECTION

Tous les scénarios proposés au concours seront soumis au comité de présélection, constitué de membres de l'association *SEQUENCES 7*, qui établira la liste de 5 finalistes. Ceux-ci seront informés individuellement du résultat de la présélection par mail.

Les résultats seront également annoncés par communiqué de presse le jeudi 9 septembre 2021 et sur le site de www.delecritalecran.com.

Les scénarios non retenus ne seront pas retournés.

Article 7 : LE JURY

Le jury des personnalités du festival se réunira le **mercredi 29 septembre 2021** et désignera parmi les 5 finalistes, à la majorité de ses membres, le scénario vainqueur du concours pour l'année 2021.

Le nom du lauréat sera proclamé à l'occasion de la soirée de clôture le soir-même sur la scène du Palais des Congrès à Montélimar. La décision du jury est sans appel.

Article 8 : DOTATIONS

Le lauréat est primé pour la réalisation du film de :

- Une dotation en **industrie technique** par la Société **PAPAYE** (valorisation à hauteur de **5 000 €** de matériel électrique, machinerie...) <http://www.papaye.com>

- Une dotation par l'association de scénaristes **SEQUENCES7** :

• un atelier "week-end" consacré à un point spécifique de l'écriture (note d'intention, pitch, outil dramaturgique...) Le lauréat pourra, s'il le désire, transformer cette dotation en un avoir sur le montant d'un atelier "long" de développement de projet.

• une adhésion annuelle à Séquences7 qui donne accès à des master class, à des ateliers gratuits et à des réductions sur les ateliers payants de Séquences7, à des rencontres avec les autres organisations professionnelles du scénario.

Le film terminé sera projeté dans une prochaine édition du festival « De l'écrit à l'écran ».

Article 9 : MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent à tout moment le droit de modifier ou d'annuler le présent concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : CONTESTATION

La participation au concours implique la parfaite adhésion au présent règlement. Seul le Président de l'association est habilité à statuer sur les cas non prévus par ce règlement.

Article 11 : ENGAGEMENT DU LAUREAT

Le gagnant du concours autorise **De l'écrit à l'écran** à diffuser et à exploiter à titre gracieux le scénario.

Le scénariste lauréat, s'il le souhaite, peut s'associer à un réalisateur qui bénéficiera de la dotation pour la réalisation du scénario primé. Il doit impérativement en informer les organisateurs du concours et, par ailleurs, s'engage à contacter l'association De l'écrit à l'écran dès qu'il a signé avec un producteur.

Avant la mise en production du film, le lauréat doit établir un contrat de cession de droits audiovisuels entre sa société de production et l'éditeur. Sans ce contrat, le lauréat et son producteur ne sont pas autorisés à utiliser le texte de l'auteur et la convention ainsi que les avantages consentis s'en trouveraient caducs. Il en serait de même en cas de non respect d'une des clauses sus-citées.

Les auteurs des scénarios primés donnent leur accord pour que leurs noms et photos soient publiés sur tous nos supports de communication.

Article 12 : MENTIONS OBLIGATOIRES

Il est spécifié que devront figurer sur les scénarios remis et sur les génériques de début et de fin des courts-métrages éventuellement réalisés :

D'après la nouvelle « Bateau sous la neige » issue de l'ouvrage « Océan Pacifique » de Hubert MINGARELLI, Ed Le Seuil 2006 dans une taille de caractères au moins aussi favorable que celle utilisée pour les noms les plus favorisés.

La mention « **Lauréat du Concours de scénario du festival De l'écrit à l'écran 2021** » doit apparaître sur tous les supports de communication ainsi qu'au générique du film.



Association DE L'ÉCRIT A L'ÉCRAN

Bureau : 1 rue Marius Milou 26200 MONTEILIMAR

Tél 06 72 94 74 38

Siège social : Maison des services publics, 1 Avenue St Martin 26200 MONTEILIMAR.

www.delecritalecran.com / administration@delecritalecran.com / info@delecritalecran.com

Siret : 534 393 434 000 20 / APE : 9 001 Z / Licences spectacles PLATESV-R-2020-001635 et 001633